



# **COMMISSION FOOT LOISIR**

## **PROCES VERBAL**

### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Préparation du tirage de la Coupe de l'Amitié
- 2 – Evolution du foot Loisir pour les saisons à venir
- 3 -Organisation du Fut Net
- 4 – Questions diverses

LE 17 / 01 / 2023 à Raismes



### Membres présents :

Olivier Lebègue – Luc Bontemps – Florian Dechef – Jérémy Brel – Philippe Demaret – Olivier Bouabane

### Participent à la réunion :

Geoffrey Fatien – Gerald Gillon – Aurélien Lecocq – Hugo Lepad

### Membres absents ou excusés :

Dimitri Regnier – Faouzi Kerrar – Mathieu Filmotte – Abdelkader Dahmane

## **1 – Préparation tirage Coupe de l'Amitié**

Le tirage aura lieu le jeudi 19 janvier 2023, au siège du District ; les clubs auront la possibilité de suivre celui-ci en direct sur Teams, le lien sera envoyé aux clubs et sera également disponible sur le site.

60 équipes sont engagées pour cette Coupe, et seront réparties sur deux zones géographiques : Cambrésis/Douaisis, et Avesnois/Valenciennes, donc 28 matchs et 4 exempts.

Les dates suivantes ont été retenues :

1/32<sup>ème</sup> de finale : 12/02/2023

1/16<sup>ème</sup> de finale : 12/03/2023

1/8<sup>ème</sup> de finale : 09/04/2023

1/4 de finale : 30/04/2023

1/2 finale : 18/05/2023

Finale : Week-end des 10 et 11 juin 2023

Lors des finales, Florian Dechef, référent Fitfoot animera des séances pendant les mi-temps de chaque match – ces séances seront ouvertes à tous.

## **2 – Evolution du Foot loisir**

Les référents ont rapporté tous les éléments et souhaits recueillis auprès des clubs rencontrés.

### **Toutes ces modifications devront être validées par le Comité Directeur.**

Il est alors proposé, qu'à partir de la saison 2023/2024, la Commission ne validera que les engagements arrivés avant le 15 août, date limite, et à condition que les clubs aient validé au minimum 10 licences de types « Loisirs »

- A compter de la saison 2023/2024 les licences de types « Loisirs » seront obligatoires
- Les clubs auront la possibilité d'intégrer 4 joueurs maximum avec la double licence (Libre + Loisirs)
- L'Age Minimum requis pour participer à une rencontre « Loisir » sera désormais de 30 ans, avec possibilité d'intégrer 2 joueurs de moins de 30 ans (licenciés Loisirs) ou avec une double licence, dans les 4 autorisés)

Pour la saison 2026/2027, la Commission souhaiterait organiser deux championnats « Loisirs », un pour les plus de 35 ans et un pour les moins de 35 ans.

Pour cela, il est souhaitable de limiter les âges, progressivement, dès la saison prochaine :

Donc pour 2023/2024 : âge minimum 30 ans avec possibilités de 2 joueurs moins de 30 ans

2024/2025 : âge minimum 32 ans, avec possibilité de 2 joueurs de moins de 32 ans

2025/2026 : âge minimum 34 ans avec possibilités de 2 joueurs de moins de 34 ans

2026/2027 : âge minimum 35 ans avec possibilité de 2 joueurs de moins de 35 ans

### **3 – FUTNET**

Afin d'organiser les Finales Départementales, suggéré par la Ligue, le District et la Commission Loisir organiseront des sélections, les 30/03/2023 et 06/04/2023, sur deux sites à définir.

Le FUTNET est accessible à tous, licenciés ou non, possibilité de mixité, mais limité aux catégories d'âge U16 à Vétérans.

### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

Les référents nous informent que certaines équipes posent problèmes, que ce soit sur les catégories d'âge non respectées, les incivilités dans certains clubs, ou d'autres qui ne prennent pas de plaisir de pratiquer du foot « Loisir », mais de privilégier l'enjeu et non le jeu.

Des visites surprises auront lieu sur certaines rencontres, avec des remontées si nécessaire, à certaines commissions.

Fin de séance : 20h00.

**M. OLIVIER LEBEGUE**  
PRESIDENT

**M. LUC BONTEMPS**  
SECRETAIRE

